



SOS LOIRE VIVANTE

1ers éléments d'analyse sur le rapport d'enquête Déviation RN 88

Par SOS Loire Vivante – 5 octobre 2020

« Un rapport du commissaire enquêteur bâclé... »

Encore une fois, la commission d'enquête n'est pas à la hauteur. Une enquête a plusieurs objectifs fixés par la loi. Si elle a plutôt bien joué son rôle d'information, elle a assuré ici à minima la participation du public.

Quant à l'aspect prise en compte des intérêts des tiers concernant les décisions susceptibles de porter atteinte à l'environnement, il est déficient. Si les tiers sont écoutés, ils ne sont que peu entendus car il y a seulement 5 recommandations ! Même l'avis de l'autorité environnementale (qui est faussement présenté comme favorable) n'est que très peu pris en compte. Par exemple, exit les demandes d'intégrer l'aspect zéro artificialisation nette et de mesurer les gaz à effet de serre, exit la demande d'analyse coût-avantage du projet, exit les demandes d'éclaircir les modalités de financement des incidences environnementales dans la durée...

On se demande vraiment à quoi sert l'Autorité Environnementale, instance pourtant officielle. Et on ne parle pas des remarques des associations de protection de l'environnement qui, elle, sont balayées d'un simple revers de la main, la plupart du temps sans contre argument étayé.

Mais ce qui choque le plus, c'est la partialité des commissaires enquêteurs qui n'est pas dissimulée. Elle semble même assumée car elle apparait clairement à la fois dans les tournures de phrases et dans les arguments. Cela nous rappelle les formulations du rapport de la commission d'enquête pour l'extension de la carrière de Solognac sur Loire, en site classé Natura 2000. Et pour cause c'était le même commissaire enquêteur, Monsieur Henri De Fontaines.

Florilège : *"Elle [la déviation] s'inscrit dans la préservation de l'environnement en protégeant mieux la ressource en eau et les milieux associés (zones humides...)"* page 5

"Ces mesures [compensatoires] ont pour objectif un bilan neutre, voire une amélioration de la valeur écologique des sites et leurs environs". Page 8.

"Prenant en compte les évolutions environnementales, le projet s'appuyant sur des études particulièrement fouillées dans le domaine, est une opportunité magistrale qui va engendrer une réhabilitation du site inespérée eu droit du fuseau retenu." Page 19

"Quant à la « zéro artificialisation » et la « neutralité carbone », ce sont 2 aspects dont l'importance dépasse ce projet. La cible située en 2050 nécessitera une mutation complète de notre mode de vie qui n'est pas encore envisagée." Page 22